



n° 127 | février / mars 2021 | 2,50 €

# La Commune

«L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.»



**150e anniversaire  
de la Commune de  
Paris**

**Situation Culture -  
Discrimination  
syndicale**



**Palestine**

**Argentine**

## 1871-2021, LA LUTTE DES CLASSES, TOUJOURS !

La Commune, journal fondé en 1992 par Pedro Carrasquedo

Bimestriel de l'organisation La Commune - Pour un Parti des Travailleurs, Section française de la Ligue Socialiste Internationale

# La Commune de Paris 150<sup>e</sup> anniversaire

Les causes de la Commune et le 18 mars 1871, à retrouver en pages 6 à 10 du journal

## Brève chronologie des 72 jours de la Commune

**18 mars 1871.** Enlèvement des canons à Montmartre, Belleville sur ordre de Thiers. Soulèvement de Paris. Fuite de Thiers à Versailles.

**19 mars 1871.** Annonce de la tenue d'élections pour doter Paris d'un Conseil de la Commune par le Comité central de la Garde nationale.

**26 mars 1871.** Élections de la Commune de Paris.

**28 mars 1871.** Proclamation de la Commune de Paris. Abolition de la conscription et des armées permanentes. Remise des 3 derniers termes de loyers. Suspension des ventes au Mont-de-Piété.

**2 avril 1871.** Décret de séparation de l'Église et de l'État. Attaque de Courbevoie par l'armée de Versailles.

**3-4 avril 1871.** Échec des tentatives d'offensives fédérées sur Rueil, Bougival et Châtillon.

**6 avril 1871.** Décret des otages en riposte aux exécutions versaillaises. Proclamation de la Commune aux départements.

**8 avril 1871.** Entrevue Favre-Bismarck. Début du bombardement de Paris par l'artillerie versaillaise.

**11 avril 1871.** Constitution de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés.

**12 avril 1871.** Décret sur les échéances (toutes poursuites suspendues).

**13 avril 1871.** Décret sur la démolition de la colonne Vendôme.

**16 avril 1871.** Décret de réquisition des ateliers abandonnés.

**17 avril 1871.** Moratoire des effets de commerce.

**19 avril 1871.** Adoption par la Commune de la *Déclaration au peuple français* (programme de la Commune).

**20 avril 1871.** Décret interdisant le travail de nuit chez les boulangers.

**22 avril 1871.** Création des boucheries municipales.

**24 avril 1871.** Réquisition des logements vacants.

**27 avril 1871.** Décret interdisant dans les ateliers le système des amendes et des retenues sur salaires.

**28 avril 1871.** Publication de l'appel de Delescluze *Au peuple des campagnes*. Formation d'une commission pour organiser l'enseignement laïque, primaire et professionnel.

**30 avril 1871.** Forte agitation pro-communale dans nombre de villes et bourgs de province.

**1<sup>er</sup> mai 1871.** Création d'un Comité de Salut public.

**2 mai 1871.** Abolition du serment politique et professionnel pour les fonctionnaires.

**4 mai 1871.** Interdiction de tout cumul de traitements.

**7 mai 1871.** Décret sur les Monts-de-Piété (objets de moins de 20 francs dégagés gratuitement).

**8 mai 1871.** Ultimatum de Thiers aux Parisiens.

**9 mai 1871.** Occupation du fort d'Ivry par les Versaillais.

**10 mai 1871.** Signature du traité de Francfort (fin de la guerre franco-prussienne, avec la capitulation de Paris).

**13 mai 1871.** Occupation du fort de Vanves par les Versaillais.

**15 mai 1871.** Appel de la Commune aux grandes villes de France.

**16 mai 1871.** Démolition de la colonne Vendôme.

**17 mai 1871.** Décret sur les pensions (suppression de la distinction entre enfants légitimes et enfants naturels, entre femmes mariées et concubines)

**18 mai 1871.** Ratification du traité de Francfort par l'Assemblée nationale.

**19 mai 1871.** Décret de laïcisation de l'enseignement.

**21 mai 1871.** Entrée des Versaillais dans Paris par la porte de Saint-Cloud.

**22 mai 1871.** Occupation des Champs-Élysées, Saint-Lazare, Montparnasse par les Versaillais.

**23 mai 1871.** Occupation de Montmartre par les Versaillais.

**24 mai 1871.** Incendies de l'Hôtel-de-Ville, du Palais d'Orsay et la préfecture de Police. Occupation du Quartier Latin par les Versaillais.

**25 mai 1871.** Très durs combats place du Château d'Eau.

**26 mai 1871.** Occupation du faubourg Saint-Antoine par les Versaillais.

**27 mai 1871.** Combats aux Buttes-Chaumont et au Père-Lachaise. Exécution de 147 prisonniers au Père-Lachaise (Mur des fédérés).

**28 mai 1871.** Les dernières barricades de Paris à Belleville (rue Ramponneau et rue de la Fontaine-au-Roi) tombent.

**29 mai 1871.** Capitulation du fort de Vincennes occupé par les communards.

## La Commune hors Paris

**22-25 mars 1871.** La Commune de Lyon.

**23 mars-4 avril 1871.** La Commune de Marseille.

**24-31 mars 1871.** La Commune de Narbonne.

**24-27 mars 1871.** La Commune de Toulouse.

**24-28 mars 1871.** La Commune de Saint-Etienne.

**26 mars 1871.** La Commune du Creusot.

## Bibliographie très sélective sur la Commune

Karl Marx, *La Guerre civile en France, 1871 : La Commune de Paris*, Londres, 30 mai 1871.

Léon Trotsky, *Les Leçons de la Commune*, février 1921.

Prosper-Olivier Lissagaray, *Histoire de la Commune de 1871*, La Découverte/Poche, 2000.

Bernard Noël, *Dictionnaire de la Commune*, Flammarion, 1978 (Champs Flammarion).

### Récemment publiés :

*La Commune de Paris, 1871, les acteurs, l'évènement, les lieux*, coordonné par Michel Cordillot, Les Éditions de l'Atelier, 2020 (la somme la plus récente sur la question par une trentaine de chercheur.e.s).

Quentin Deluermoz, *Commune(s), 1870-1871, Une traversée des mondes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Seuil, en 2020 (pour comprendre l'impact international et à travers le temps de la Commune).

### Deux sites internet pleins de ressources et de liens :

<https://macommunedeparis.com/>  
<http://jeanpaulachard.com/Commune1871/>

# Sommaire

150e anniversaire de la Commune de Paris	2
Editorial	3
Chronique	4
150e anniversaire de la Commune de Paris	6
Palestine	11
Argentine	12
Situation Culture - Discrimination syndicale	14

## Editorial

# Pour le FMI, la pandémie sera source de « troubles sociaux »

Un récent rapport de trois économistes du Fonds Monétaire International (FMI)<sup>1</sup> a mis en lumière le lien déjà connu entre épidémies et « troubles sociaux ».

De l'Antiquité (peste de Justinien) jusqu'à la grippe espagnole de 1918, en passant par la peste noire du XIV<sup>e</sup> siècle ou l'épidémie de choléra à Paris en 1832, l'histoire du monde ne manque pas d'épisodes établissant la corrélation entre les deux phénomènes. Il semblerait « qu'une épidémie révèle ou aggrave des lignes de fracture pré-existantes dans la société, telles que l'insuffisance des dispositifs de protection sociale, le manque de confiance dans les institutions ou le sentiment que la classe dirigeante est indifférente, incompétente ou corrompue ».

Une analyse menée sur 130 pays, de 1985 à aujourd'hui, le prouve désormais scientifiquement et montre la corrélation entre la gravité de la pandémie dans un pays et le volume de l'agitation sociale.

Néanmoins, le rapport explique que « les séquelles sociales sous la forme de troubles sociaux ne se manifestent pas toujours rapidement » pour des raisons logistiques (paralysie des transports), de survie ou d'efficacité ; de plus, « dans certains cas, les régimes en place peuvent aussi profiter d'une situation d'urgence pour consolider leur pouvoir et réprimer la dissidence ». Ah bon ?

Sur tous ces aspects, note le rapport, « on observe avec la COVID-19 une situation jusqu'ici comparable à ce schéma historique ». Les chercheurs notent de fait que « le nombre de grands épisodes de troubles sociaux dans le monde est tombé à son niveau le plus bas en près de cinq ans. Les États-Unis et le Liban constituent des exceptions notables, mais même dans leur cas, les plus grandes manifestations sont liées à des questions que la COVID-19 a peut-être exacerbées, mais dont elle n'est pas directement la cause ».

Par contre, le rapport montre que le risque de révoltes et de manifestations contre les autorités s'accroît à plus long terme et grandit progressivement jusqu'à « un risque accru de crise politique majeure, un événement susceptible de faire tomber le gouvernement qui survient en général dans les deux années qui suivent une grave épidémie ».

En toute logique, les auteurs estiment que, suite à l'épidémie de COVID-19, les mêmes effets pourraient donc se produire :

« Si l'histoire se répète, des troubles sociaux pourraient réapparaître une fois que la pandémie s'estompe. Le risque est plus grand là où la crise met au jour ou exacerbe des problèmes préexistants tels que le manque de confiance dans les institutions, la mauvaise gouvernance, la pauvreté ou les inégalités ».

Le COVID-19 risque donc d'alimenter la lutte des classes et d'exploser à la figure de ceux qui gouvernent dans les deux ans après son apparition. C'est-à-dire, en France, au pire moment pour le pouvoir en place, soit juste avant les élections présidentielles, soit juste après ... La bourgeoisie le sait et a de quoi s'en inquiéter.

14 mars 2021

1. <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2021/02/03/blog-covid-long-shadow-social-repercussions-of-pandemics>

## ABONNEMENT

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Code postal, ville : .....

### Je souhaite m'abonner au journal La Commune

- Abonnement 11 numéros (26€)
- Abonnement 11 numéros + 4 numéros à choisir (30€)
- Abonnement de soutien 11 numéros (40€ ou plus)
- Abonnement de soutien 11 numéros + 4 numéros à choisir (50€ ou plus)

Possibilité de paiement par PayPal ou carte bleue sur le site [lacomune.org/abo](http://lacomune.org/abo)

ou par chèque à l'ordre de : **ADIDO**

A retourner avec  
le présent bulletin (ou copie) à :

**ADIDO , rue de la Forêt Noire  
34 080 MONTPELLIER**

# Chronique d'une fin de régime

## « La colère sociale est là » ...

A la question ; « Craignez-vous un printemps social ? », Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, invité au Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI du 31 janvier 2021, avait répondu : « Non, je le souhaite. (...) La colère sociale est là. » S'il est indéniable que la colère sociale est immense, il est vrai aussi que Martinez, contrairement à ce qu'il dit, ne veut absolument pas de « printemps social ». Tout comme il est vrai qu'aucune des directions confédérales syndicales ne le veut.

### « On ne peut pas continuer comme ça ... »

Et Martinez de poursuivre : « On ne peut pas continuer comme ça avec des plans de restructuration et des chômeurs en plus. (...) Si on ne fait rien, ça va continuer et s'accélérer ». C'est exact et les chiffres explosent : ceux des pertes des entreprises (pour ne citer que les plus grosses, Renault, 8 milliards d'euros ; Total, 7,2 milliards ; Air France-KLM, 7,1 milliards ; SNCF, 3 milliards ; ACCOR, 1,98 milliard ; ADP, 1,17 milliard ... et ceux des annonces de licenciements qui ne font pas forcément suite à des baisses de chiffres d'affaires.

C'est en récapitulant l'ensemble des destructions d'emplois pour l'année



2020 qu'on prend la vraie mesure de la catastrophe pour des milliers de familles : 360 500 emplois détruits sur l'année<sup>1</sup>. De septembre à décembre 2020, *Le Monde* a dressé la liste de ces « plans sociaux »<sup>2</sup>. Pour ne citer que principaux chiffres : Sodexo, 2083 ; Elixior, 1888 ; Auchan, 1475 ; IBM France, 1180 ; Akka Technologies, 1150 ; Kidiliz, 1133 ; Thales AVS France, 1006 ; Disneyland Paris, 1000 ...

Sans compter les annonces de suppressions d'emplois déjà connues : Air France, 7580 ; Renault, 4600 sur 3 ans ; Airbus, 5000 ; La Halle, plus de 2500 ; Michelin, 2300 en 3 ans ; SFR, 1700 ; Nokia, 1233 ; Bosch, 750 ...

De quoi redonner des couleurs au CAC 40 qui, après avoir touché le fond le



18 mars 2020, à 3754 points, vient de quasiment retrouver son niveau d'avant la pandémie et a dépassé jeudi 11 mars 2021 les 6000 points !

### L'impasse du 4 février

Mais quelle a été la politique revendicative des directions syndicales – et de la CGT – pour imposer l'arrêt des fermetures d'usines et d'entreprises ainsi que l'arrêt des plans de licenciements ? Un appel au tous ensemble au même moment jusqu'à satisfaction ? Non, des journées d'actions sectorielles, isolées et sans lendemain les 21, 26 et 28 janvier (santé, éducation, énergie) avant le « temps fort » : une « journée interprofessionnelle » (CGT-FSU-SUD avec les organisations de jeunesse UNEF-FIDL-MNL-UNL), le 4 février, avant-veille des vacances scolaires. Autant dire que les salarié.e.s ont eu raison de ne pas se laisser entraîner dans cette impasse. Les cortèges n'ont réuni que 20 000 manifestant.e.s à Paris ; 2500 à Nantes ; 1500 à Rennes ; 1200 à Saint-Étienne ; 400 à Metz ; 500 à Poitiers ; 130 à Auxerre ; 300 à Bourges... La tactique de la division, de la démoralisation et de la culpabilisation des bureaucraties a donc été mise en échec.

À Paris, la banderole de tête de la manifestation du 4 février portait pour mot d'ordre : « emplois, salaires, temps de travail, retraites... Relançons le social ». Relancer le social, qu'est-ce à dire ? Les appareils bureaucratiques syndicaux n'ont jamais cessé de « relancer le social ». Depuis 40 ans, ils participent de tous les reculs démocratiques et sociaux, négociant, discutant, concertant jusqu'à plus soif.

On l'a encore récemment vu avec la liquidation des retraites de 2019-2020 ou bien avec la réforme de l'assurance chômage.

### Confiner les droits des chômeurs.euses ou déconfiner la culture ?

A ce propos, cette réforme scélérate, bien que dénoncée par toutes les directions syndicales confédérales, n'est pas combattue ! Pour preuve, alors que les intermittent.e.s du spectacle et les salarié.e.s de la Culture ont lancé un mot d'ordre de retrait de l'accord, force est de constater qu'aucune bureaucratie syndicale ne les soutient et n'œuvre à l'élargissement de la lutte à tous les secteurs pour tous les salarié.e.s. La CGT, cheville ouvrière de la division des travailleurs et de travailleuses, oscille entre « retrait de l'accord de l'assurance-chômage » et « réouverture des lieux culturels ». Dans le premier cas, c'est la lutte des classes ; dans le second cas, c'est une instrumentalisation de la mobilisation des intermittent.e.s du spectacle au profit, non pas des salarié.e.s, mais des patrons du secteur



# Chronique d'une fin de régime

culturel privé. La défense des intérêts des intermittent.e.s et des chômeurs.euses est bien éloignée de la sordide « mise en scène » que l'on nous joue actuellement depuis Montreuil.

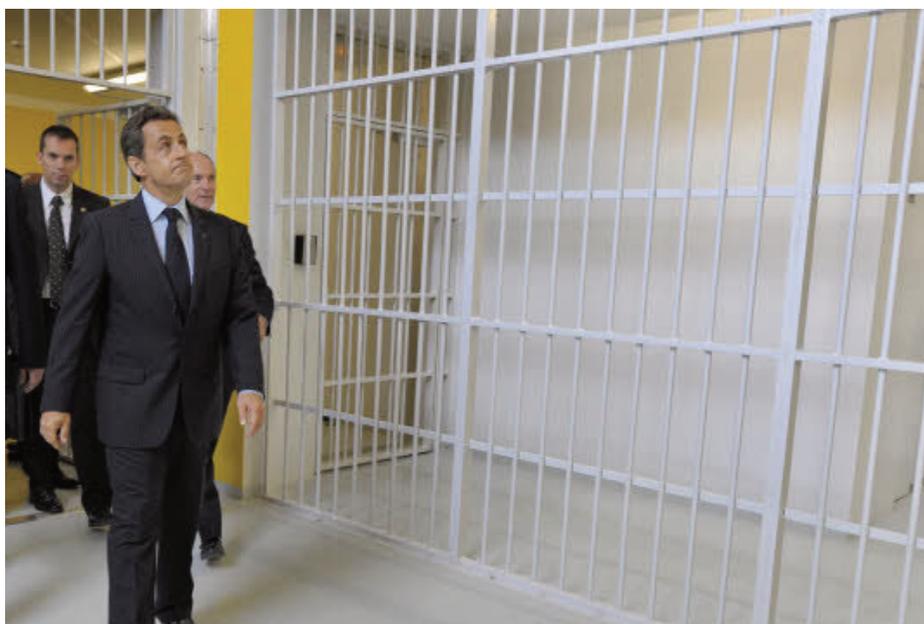
## Face à la colère sociale, la loi Séparatisme

Oui, « *la colère sociale est là* » ! Elle puise ses racines dans la crise économique sans précédent, elle-même accentuée par la crise sanitaire et le COVID-19, qui frappe la population : ce sont les plus de 90 000 mort.e.s du COVID-19, les mensonges d'État et, officiellement, un million de chômeuses/chômeurs en plus et un million de nouveaux pauvres. Elle est l'expression de la crise politique irréversible qui frappe la V<sup>e</sup> République illustrée, notamment, par la grève du vote aux élections, les grèves ouvrières de masse (2016, 2017, 2018, 2019) ou le mouvement en Gilets Jaunes.

Le gouvernement s'inquiète de cette colère sociale et prépare l'arsenal judiciaire et policier en conséquence, dans la plus parfaite indifférence des oppositions politiques ... qui n'y trouvent en réalité rien à redire. S'ils parviennent au pouvoir, la V<sup>e</sup> et son arsenal de lois répressives, dont les toutes dernières, celle sur la Sécurité globale et celle sur le Séparatisme ne leur seront-elles pas particulièrement utiles ?

Après la loi sur la Sécurité globale, vient donc celle sur le Séparatisme, désormais appelée « Respect des Principes de la République ». Remettant en cause la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État et celle sur le droit d'association de 1901, cette loi stigmatise l'islam, sa pratique et ses pratiquant.e.s. Le gouvernement, Darmanin en tête fustigeant Marine Le Pen comme « *un peu dans la mollesse* », n'a ici d'autre but que de récupérer l'électorat du Rassemblement National et de désigner un bouc émissaire responsable de tous les maux.

Le texte de loi a déjà été adopté en première lecture le 16 février dernier par la majorité gouvernementale ...



mais aussi grâce à l'appui de l'abstention des députés socialistes et communistes. Si, fidèles à leur défense du catholicisme, les Républicains ont voté « contre », les Insoumis ont révélé à cette occasion leur duplicité : un vote général de façade « contre », des votes favorables pour une grande partie des articles !

Mélenchon, peut se refaire une virginité dans le dossier de l'« islamogauchisme » à l'Université que la ministre Vidal, tel don Quichotte, veut éradiquer, il ne trompe personne quand il déclare dans un courrier du 24 février dernier adressé à tous les partis de gauche : « *nous croyons à l'urgence de cette réplique* »... On l'attend toujours cette « réplique » qui était dite urgente ... Il semble qu'il l'ait oubliée dans les discussions pour les régionales (accord LFI-PS-EELV-PCF derrière la candidate verte Karima Delli rendu public le 11 mars 2021) ou la présidentielle...

## Trois ans de prison pour le président de la V<sup>e</sup> République

Car c'est quand même bien cela le sujet principal pour toute cette classe politique à l'agonie : l'élection du président de la République, ce poste si convoité aux pouvoirs démesurés sous la V<sup>e</sup> République ! Un président, chef des armées, chef de la diplomatie, qui peut dissoudre l'Assemblée et s'octroyer les pleins pouvoirs en cas de menace grave et immédiate (article 16 de la Constitution) ... sans oublier le petit bonus : l'immunité présidentielle !

Un monarque que ce président de la V<sup>e</sup> ... la vie de château se finit quand même un jour. Nicolas Sarkozy vient d'être condamné pour corruption active et trafic d'influence : en 2014, en échange d'informations concernant un autre procès en cours, il avait promis d'obtenir un poste à Monaco à un magistrat, tout ceci par l'entremise de son avocat avec lequel il s'entretenait par téléphone avec une carte SIM payée au nom de Paul Bismuth !!!

Résultat : 3 ans de prison dont 1 ferme en première instance ! Si cette peine, qui fait l'objet d'un appel par Sarkozy, est un jour appliquée, l'ancien président de la République ne sera pas enfermé en cellule mais seulement obligé de porter un bracelet électronique. Après la relaxe « faute de preuves » de l'ancien premier ministre Edouard Balladur et la condamnation de François Léotard à deux ans de prison avec sursis et 100 000 euros d'amende dans l'affaire des rétrocommissions liées aux ventes d'armes au Pakistan pour financer la campagne présidentielle de 1995, définitivement, un coin a été enfoncé dans la porte verrouillée de l'Élysée et de la V<sup>e</sup> République !

**Wladimir Susanj**  
14 mars 2021

1. Dans le détail, 633 000 emplois détruits au 1<sup>er</sup> semestre masqués par le développement des emplois intérimaires sur le second semestre !

2. [https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/12/02/la-france-frappee-par-la-vague-des-lienciements\\_6061854\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/12/02/la-france-frappee-par-la-vague-des-lienciements_6061854_3234.html)

# La Commune de Paris 150<sup>e</sup> anniversaire

Notre journal *La Commune* propose à ses lecteurs deux dossiers consacrés au 150<sup>e</sup> anniversaire de la Commune de Paris : le premier, dans le numéro 127, retrace, à la lecture de *La Guerre civile en France, 1871 : La Commune de Paris*, de Karl Marx, les causes de la Commune de Paris, sur un temps long (les 80 ans qui la séparent de la Révolution française) et un temps court (la guerre franco-prussienne et le siège de Paris) ; ce dossier essaie de faire revivre la première journée des 72 jours d'existence de la Commune de Paris, le 18 mars 1871 ; le deuxième dossier, dans le numéro 128, traitera, entre autres, de l'internationalisme de la Commune à travers le portrait de ses militants étrangers.

## I. Les causes profondes de la Commune de Paris : la bourgeoisie contre la révolution

« Après chaque révolution, qui marquait une phase plus avancée dans la lutte des classes, le caractère purement répressif du pouvoir d'État ressortait avec un relief de plus en plus impudent »<sup>1</sup>

La Commune de Paris, c'est la dernière révolution du XIX<sup>e</sup> siècle ; c'est aussi, lors de la Semaine sanglante, le dernier assaut mené par la bourgeoisie contre le prolétariat au XIX<sup>e</sup> siècle, le dernier assaut d'une longue série depuis la révolution de 1789, un des plus sanglants aussi.

Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, la classe bourgeoise travaille à disposer pleinement, et pour ses seuls intérêts, de l'appareil d'État mis en place pendant la monarchie absolue, en bref à s'emparer du pouvoir politique. La révolution de 1789 est pour la bourgeoisie le moment clé où elle en prend possession et le ravit à l'aristocratie et au clergé ; cette bourgeoisie royaliste n'a pas encore besoin de la République pour mener ses affaires ; le 17 juillet 1791, au Champ de Mars, elle fait massacrer le peuple qui pétitionne pour la déchéance royale et pour la proclamation de la République ; après la prise du Palais des Tuileries le 10 août 1792 par les sans-culottes et la promulgation de la Commune insurrectionnelle, la bourgeoisie est contrainte à l'abolition de la royauté mais va désormais utiliser tous les moyens pour venir à bout du prolétariat et le cadasser lors de la réaction thermidorienne (chute de Robespierre, le 9 Thermidor an II), du Directoire et de l'Empire.

Mise à l'écart par l'aristocratie de retour au pouvoir pendant la Restauration, la bourgeoisie, Adolphe Thiers à sa tête, est à la manœuvre pendant la révolution de 1830 : comme l'explique Karl Marx, « la révolution de 1830, qui aboutit à un transfert de gouvernement des propriétaires terriens aux capitalistes, le transféra des antagonistes les plus éloignés des ouvriers à leurs antagonistes les plus directs »<sup>1</sup> ; avec Louis-Philippe, les banquiers reviennent sur le devant de la scène et dirigent le gouverne-

ment : l'exploitation industrielle de la classe ouvrière, de ses enfants à l'usine connaît un essor ininterrompu pendant cette première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La lutte des classes s'exacerbe jusqu'en 1848 (notamment en 1834 à Lyon, avec la révolte des canuts mais aussi dans tous les grands centres urbains et industriels où les ouvriers luttent pour leur survie et leurs droits).

En février 1848, le prolétariat est en armes dans les rues de Paris ; la seconde République est promulguée ; quatre mois plus tard, en juin, la révolution est réprimée dans le sang : « Les bourgeois républicains qui, au nom de la révolution de Février, s'emparèrent du pouvoir d'État, le firent servir aux massacres de Juin, afin de convaincre la classe ouvrière que la République « sociale » cela signifiait la République qui assurait leur sujétion sociale, et afin de convaincre la masse royaliste de la classe bourgeoise et terrienne qu'ils pouvaient en toute sécurité abandonner leurs soucis et les émoluments du gouvernement aux « républicains » bourgeois »<sup>1</sup>.

Face à la menace du prolétariat et à la lutte des classes, la République, avec Louis Bonaparte comme président, est momentanément le régime qui permet à toutes les classes dirigeantes de s'entendre, aristocrates comme bourgeois : « Les entraves, que sous les régimes précédents leurs propres divisions avaient encore mises au pouvoir d'État, furent écartées par leur union ; et en vue du soulèvement du prolétariat qui menaçait, ils se servirent alors de ce pouvoir d'État sans merci, avec ostentation, comme l'engin de guerre national du Capital contre le Travail »<sup>1</sup>. L'Empire, suite au coup d'État du 2 décembre 1851, devint alors pour cette bourgeoisie la forme de gouvernement utile pour développer la banque, le commerce et l'industrie tout en réprimant les masses productives. Si la bourgeoisie est obligée pour cela de renoncer à ses pouvoirs parlementaires, elle concentre pouvoirs économiques et politiques comme jamais : en 1867, Eugène Schneider, maître des forges du Creusot, président du Comité des Forges, régent de la Banque de France, administrateur de la Société Générale, est aussi maire du Creu-



Barricades à Paris, rue Saint-Maur, juin 1848

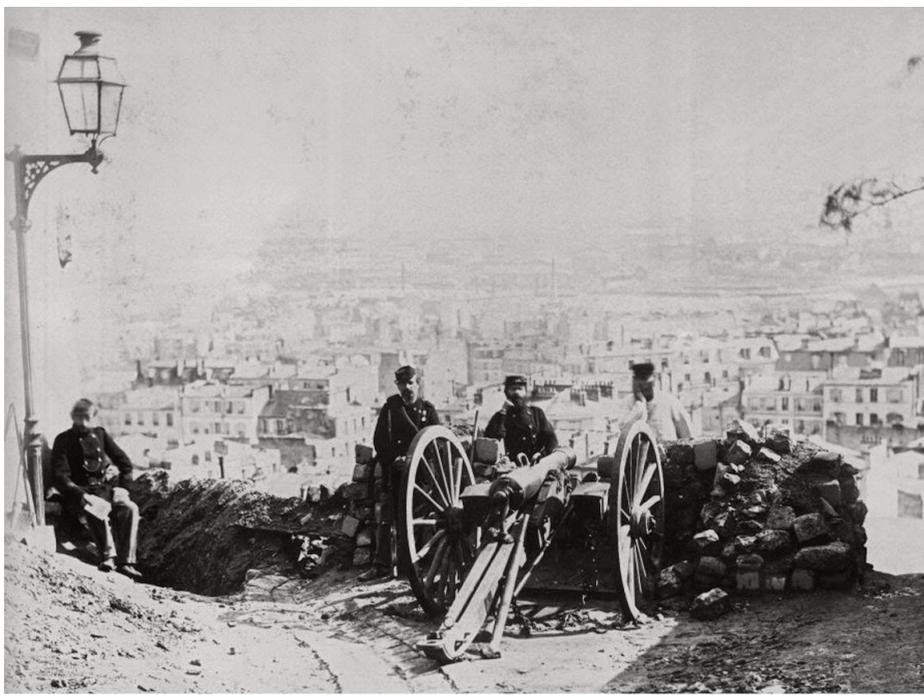
sot, président du Conseil Général de Saône-et-Loire et ... président du Corps législatif !

Opprimées, les masses productives n'en rabattent pourtant pas : les grèves se multiplient (en 1864, Napoléon III a dû autoriser les coalitions ouvrières) ; les travailleurs s'organisent (en 1864, l'Association Internationale des Travailleurs est créée à Londres). Réprimée féroce en juin 1848, la classe ouvrière ne désarme pas et s'oppose à l'Empire.

C'est dans ce contexte que, soucieux de sauver l'Empire et d'assurer sa longévité dynastique, alors que le prolétariat se dresse chaque jour plus fort contre le pouvoir (comme lors des funérailles de Victor Noir en janvier 1870), que la grève sévit au Creusot de janvier à avril 1870, Napoléon III recourt une nouvelle fois au plébiscite. Si le « Oui » l'emporte, la France industrielle de l'Est, la France des grandes villes, Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, où vivent les ouvriers, exprime fortement son opposition à l'Empire.

« *Le complot de guerre de juillet 1870 n'est qu'une édition amendée du coup d'État de décembre 1851.* »<sup>1</sup>

La guerre contre la Prusse est alors imaginée par Napoléon III et son gouvernement comme la meilleure réponse pour restaurer l'ordre et accroître la grandeur de l'Empire : une guerre extérieure pour résoudre des problèmes intérieurs. Depuis sa naissance, le Second Empire revendiquait le retour aux frontières du premier Empire : en particulier la rive gauche du Rhin était particulièrement convoitée. Lors de la guerre austro-prussienne de 1866, en échange de la neutralité de l'Empire français, Bismarck avait promis des compensations territoriales avant de revenir sur sa parole. Sous un prétexte diplomatique mineur (la candidature d'un prince allemand au trône d'Espagne), le 19 juillet 1870, l'Empire français déclare la guerre au royaume de Prusse.



Paris, Montmartre, rue de la Bonne, 1871 (photo de Bruno Braquehais)

## II. Les causes immédiates de la Commune : la guerre franco-prussienne et le siège de Paris

Dès début août 1870, l'Empire français essuie revers sur revers à Wissembourg, Froeschwiller et Forbach. Parallèlement, l'effervescence révolutionnaire s'est accrue avec l'entrée en guerre : en août 1870, les manifestations au Creusot, contre la guerre à Paris, les tentatives d'instauration d'une Commune à Marseille, à Lyon témoignent du climat insurrectionnel dans les centres industriels et les grandes villes.

A l'annonce de la défaite de l'armée française et de l'emprisonnement de Napoléon III à Sedan le 2 septembre 1870, la révolution se met en marche dans les grandes villes qui proclament simultanément la République, à Paris, Marseille et Lyon.

A Paris, le 4 septembre 1870, les manifestants envahissent l'Assemblée nationale. Aussitôt les députés républicains de Paris se précipitent à l'Hôtel-de-Ville et se déclarent gouvernement provisoire afin de limiter les velléités des manifestants des faubourgs, des militants de l'Internationale, des socialistes. Ces députés, au nom de la République et de la lutte contre l'ennemi prussien en marche sur Paris, forment alors un gouvernement de Défense nationale présidé par le général Trochu. Ce gouvernement des Jules (Simon, Favre, Ferry, Trochu), assisté par un Adolphe Thiers envoyé spécial dans les

cours d'Europe pour demander leur médiation, fait en réalité semblant de combattre la Prusse et passe son temps à négocier la reddition avec Bismarck (dès le 19 septembre 1870, Favre rencontre Bismarck au château de Ferrières) pour mieux écraser la classe ouvrière qui se dresse.

La ville de Paris, où la révolution avait commencé, est le lieu où va se cristalliser la guerre civile entre la bourgeoisie et le prolétariat. A partir du 19 septembre 1870, Paris est encerclée par les armées prussiennes. Le premier siège de Paris commence et dure 4 mois dans des conditions terribles de froid, de famine et de bombardements. Pour se défendre, le peuple se mobilise et s'arme : des 24 000 gardes nationaux, l'on passe à 300 000 pendant le siège, en plus de l'armée de métier. Des canons pour défendre Paris sont achetés par souscription de la population.

« *Mais Paris armé était la révolution armée. Une victoire de Paris sur l'agresseur prussien aurait été une victoire de l'ouvrier français sur le capitaliste français et ses parasites d'État. Dans ce conflit entre le devoir national et l'intérêt de classe, le gouvernement de la Défense nationale n'hésita pas un instant à se changer en un gouvernement de la Défection nationale.* »<sup>1</sup>

Les capitulations de l'armée, dirigées par des généraux royalistes se multiplient : Toul, Strasbourg, Orléans, Soissons, Metz ... tandis que le prolétariat des grandes villes, à Paris, Lyon, Marseille essaie de reprendre le pouvoir (le 31 octobre 1870,



Paris, Montmartre, Champ des Polonais, canons, 1871

l'Hôtel-de-Ville est occupé par la classe ouvrière en colère).

Le gouvernement joue la farce de la Défense nationale jusqu'au 28 janvier 1871 où les masques tombent : le gouvernement signe l'armistice avec la Prusse, accepte de perdre l'Alsace et la Lorraine contre l'assurance de pouvoir faire marcher ses armées sur les insurgés parisiens ! Le peuple de Paris qui avait tellement souffert du siège mesure la trahison du gouvernement de Défense nationale. L'armistice stipule que des élections législatives doivent avoir lieu dans les trois semaines et que l'Assemblée élue ratifiera alors la paix : le 8 février 1871, c'est une assemblée majoritairement royaliste et réactionnaire qui est élue, prête à toutes les compromissions pour le retour de l'ordre.

Thiers est élu le 17 février 1871 « chef du pouvoir exécutif » par l'Assemblée nationale réunie à Bordeaux. Dès lors, il multiplie les mesures pour décapiter le prolétariat parisien : menace de suppression de la solde des gardes nationaux ; paiement immédiat des arriérés de loyers et des effets de commerce ; décapitalisation de Paris au profit de Versailles ; nomination d'ambassadeurs orléanistes ;

sentences de mort contre Blanqui et Flourens, chefs de l'insurrection ; interdiction des journaux « rouges » parisiens ...

Et pour finir il décide de désarmer Paris en saisissant les canons que le peuple a lui-même contribué à payer par souscription. C'est l'ultime trahison ...



Adolphe Thiers

### III. Le 18 mars 1871

C'est le premier des 72 jours d'existence de la Commune de Paris. La veille, la nuit du 17 au 18 mars 1871, le conseil des ministres, présidé par le chef du pouvoir exécutif, Adolphe Thiers, décide la saisie des canons regroupés à Montmartre, Belleville et autres lieux de Paris que la Garde nationale a déménagés le 26 février 1871 pour les mettre hors d'atteinte lors de l'entrée des Prussiens à Paris début mars. Le conseil des ministres prévoit également l'arrestation des principaux meneurs révolutionnaires et le quadrillage militaire de Paris.

Mais le 18 mars 1871, rien ne se passe comme l'avait imaginé le gouvernement : si, à trois heures du matin, à peine une heure après la fin du conseil des ministres, les troupes investissent bien les différents quartiers de Paris, l'enlèvement des canons s'avère plus compliqué que prévu, faute d'attelages ; et surtout, les quartiers populaires de Montmartre et de Belleville se réveillent et empêchent la saisie des canons ; refusant d'obéir aux ordres des officiers de tirer sur la foule présente, les troupes fraternisent avec le peuple. Face à la contre-offensive des gardes nationaux, Thiers et son gouvernement s'enfuient et gagnent Versailles dans l'après-midi. A minuit, le Comité central de la Garde nationale prend possession de l'Hôtel-de-Ville.

Afin de décrire l'ambiance de cette première journée de la Commune de Paris, il nous a semblé intéressant de donner la parole à deux femmes qui y ont participé, l'une très célèbre, institutrice, militante féministe, Louise Michel, l'autre ambulancière, cantinière et infirmière, Victorine Malenfant, toutes deux combattantes sur les barricades et à l'un des journalistes qui a chroniqué au jour le jour la Commune, Prosper-Olivier Lissagaray,

**La nuit du 17 au 18 mars 1871, Louise Michel (29 mai 1830-9 janvier 1905), membre des deux comités de vigilance, celui des femmes et celui des hommes, du XVIII<sup>e</sup> arrondissement, où elle travaille comme institutrice, est sur la Butte au poste de la Garde nationale, au n°6 de la rue des Rosiers et voit tomber le factionnaire Turpin<sup>2</sup>.**

« Je descends la butte, ma carabine sous mon manteau, en criant : Trahison ! Une colonne se formait, tout le comité de vigilance était là : Ferré<sup>3</sup>, le vieux Moreau, Avronsart, Lemoussu<sup>4</sup>, Burlot, Scheiner, Bourdeille. Montmartre s'éveillait, le rappel battait, je revenais en effet, mais avec les autres à l'assaut des buttes.

Dans l'aube qui se levait, on entendait le tocsin ; nous montions au pas de charge, sachant qu'au sommet il y avait une armée rangée en bataille. Nous pensions mourir pour la liberté.

On était comme soulevés de terre. Nous morts, Paris se fût levé. Les foules à certaines heures sont à l'avant-garde de l'océan humain.

La Butte était enveloppée d'une lumière



Louise Michel

blanche, une aube splendide de délivrance.

Tout à coup je vis ma mère près de moi et je sentis une épouvantable angoisse ; inquiète, elle était venue, toutes les femmes étaient là, montées en même temps que nous, je ne sais comment.

Ce n'était pas la mort qui nous attendait sur les Buttes où déjà pourtant l'armée attelait les canons, pour les rejoindre à ceux des Bagnolles enlevés pendant la nuit, mais la surprise d'une victoire populaire.

Entre nous et l'armée, les femmes se jettent sur les canons, les mitrailleuses ; les soldats restent immobiles.

Tandis que le général Lecomte commande feu sur la foule, un sous-officier sortant des rangs se place devant sa compagnie et plus haut que Lecomte crie : Crosse en l'air ! Les soldats obéissent. C'était Verdaguerre, qui fut, pour ce fait surtout, fusillé par Versailles quelques mois plus tard.

La Révolution était faite.

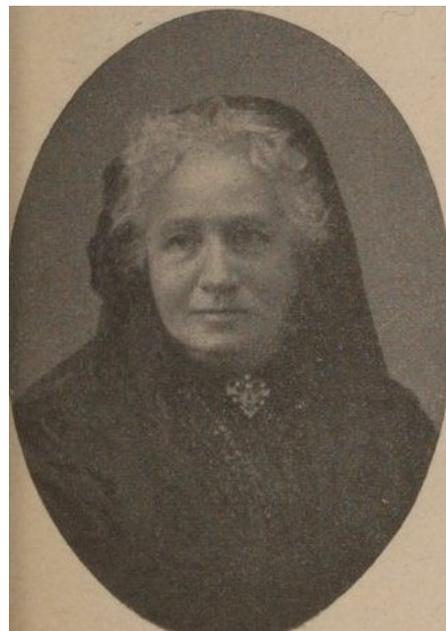
(...) La victoire était complète ; elle eut été durable, si dès le lendemain, en masse, on fût parti pour Versailles où le gouvernement s'était enfui.

Beaucoup d'entre nous furent tombés sur le chemin, mais la réaction eût été étouffée dans son repaire. La légalité, le suffrage universel, tous les scrupules de ce genre qui perdent les révolutions, entrèrent en ligne comme de coutume. »

Louise Michel, La Commune, histoire et souvenirs, La Découverte/Poche, 1999 (1<sup>ère</sup> édition, 1898)

**Fin février 1871, Victorine Malenfant épouse Rouchy puis Brocher (4 septembre 1839-4 novembre 1921), rentre d'Orléans à Paris avec son mari qui, fait prisonnier par les Allemands, s'est évadé. Elle-même, après avoir participé comme ambulancière à des opérations sur la Marne et aux remparts à Auteuil, démissionne, suite à des démêlés avec son capitaine, de la 7<sup>e</sup> compagnie du 17<sup>e</sup> bataillon de la Garde nationale.**

« Vers 10 heures du matin, nous entendîmes des marchands de journaux crier dans les



Victorine Malenfant

rues de Paris : « Surprise, Montmartre attaqué, canons pris, la Garde nationale fraternise avec l'armée, les soldats mettent la crosse en l'air, le général Lecomte est prisonnier ! »

Mon mari et moi nous allâmes pour savoir ce qu'il y avait de vrai dans ces racontars. Le faubourg Saint-Germain semblait si éloigné de la vie active des autres faubourgs.

Nous passâmes sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où il y avait une grande animation. Les vendeurs de journaux avaient dit vrai. Le comité central au complet était réuni à l'Hôtel de Ville. Ils étaient tous trop heureux, le soleil s'était mis de la partie, une journée splendide. Le Paris qui voulait son affranchissement semblait respirer une atmosphère plus salubre ; nous pensions en effet qu'une ère nouvelle allait s'ouvrir. Mais il ne suffit pas d'avoir triomphé, il faut savoir garder le terrain conquis.

Le peuple et le comité central ne pensaient même pas à prendre des mesures nécessaires pour continuer leur victoire et assurer son succès. Il était 2 heures environ, lorsque nous étions à la place de l'Hôtel-de-Ville ; tout le monde avait l'air en fête, et ce pauvre Paris qui a toujours besoin de clinquant nous donnait le spectacle d'un magnifique défilé militaire de la ligne, des gendarmes allant à Versailles, qui, avec des caisses, des malles, des paquets sur leurs épaules, emportaient avec eux argent et archives ; et, qui plus est, tous ces gaillards allaient renforcer les bataillons des Thiers et Cie, lesquels en réalité étaient en désarroi, en ce moment-là. On dit que le peuple est méchant et cruel, moi je dis

qu'il est bête ; c'est toujours le pauvre oiseau qui se laisse plumer, et cette fois vraiment, il le fit bêtement, stupidement.

(...) La journée du 18 mars, si belle à son aurore, était vaincue d'ores et déjà au déclin du jour. L'insuccès de la révolution est tout entier dans cette journée qui promettait tant.

Si, au premier moment d'effervescence, on avait fermé les portes de la capitale et empêché de dévaliser archives et monnaie et fait bonne justice de ces gens-là, je ne dis pas en les tuant, mais en les faisant simplement prisonniers, jusqu'à ce que la force morale eût vaincu la force brutale, Thiers n'aurait pas eu le temps de tromper l'opinion publique de la province par ses mensonges et ses corruptions. »

Victorine Brocher, Souvenirs d'une morte vivante, Une femme du peuple dans la Commune de 1871, Libertalia, 2017 (1ère édition, 1909)

**Prosper-Olivier Lissagaray (24 novembre 1838-25 janvier 1901), installé à Paris depuis 1860, journaliste, participe à la proclamation de la République en septembre 1870 et se met à la disposition de Gambetta. Successivement chef de cabinet, commissaire de guerre à Toulouse, chef d'escadron d'état-major dans l'armée du général Chanzy, il quitte son régiment à l'annonce des événements du 18 mars 1871 et regagne Paris pour se consacrer à ses activités de journaliste.**

« Vers trois heures, les bataillons populaires du Gros-Caillou défilèrent devant l'hôtel, tambours et clairons en tête. Les ministres se crurent perdus. M. Thiers se sauva par un escalier dérobé et partit pour Versailles tellement hors de sens que, au pont de Sèvres, il donna l'ordre écrit d'évacuer le mont Valérien.

(...) A sept heures et demie, l'Hôtel-de-Ville est cerné. Les gendarmes qui l'occupent s'enfuient par le souterrain de la caserne Lobau. Vers huit heures et demie, Jules Ferry et Fabre, totalement abandonnés par leurs hommes, laissés sans ordres par le Gouvernement, partent à leur tour. Peu après, la colonne Brunel débouche sur la place et prend

possession de la Maison commune déserte et noire. Brunel fait allumer le gaz et hisser le drapeau rouge au beffroi.



Prosper-Olivier Lissagaray

(...) La place vivait comme en plein jour. Par les croisées de l'Hôtel-de-Ville on voyait circuler la vie, mais rien qui ressemblât aux tumultes passés. Les sentinelles ne laissaient pénétrer que des officiers ou des membres du Comité Central. Ils étaient arrivés un à un depuis onze heures et se trouvaient réunis une vingtaine dans ce même salon où avait conféré Trochu, très anxieux et très hésitants. Aucun d'eux n'avait rêvé ce pouvoir qui tombait si lourdement sur leurs épaules. Beaucoup ne voulaient pas siéger à l'Hôtel-de-Ville, répétaient sans cesse : « Nous n'avons pas mandat de Gouvernement » ; la discussion renaissait à chaque nouvel arrivant. Un jeune homme, Edouard Moreau, mit de l'ordre dans les idées. Il fut convenu qu'on ne pouvait abandonner le poste conquis, mais qu'on n'y resterait que pour les élections, deux ou trois jours au plus.

(...) La nuit fut calme, d'un calme mortel pour la liberté. Par les portes du sud, Vinoy emmenait à Versailles régiments, artillerie, bagages. Les soldats se traînaient, insultaient les gendarmes. L'état-major, suivant ses traditions, avait perdu la tête, oubliait dans Paris trois

régiments, six batteries, toutes les canonniers qu'il eût suffi d'abandonner au cours de l'eau. La moindre démonstration des fédérés eût arrêté cet exode. Loin de fermer les portes, le nouveau commandant de la garde nationale, Lullier, laissa – il s'en est vanté devant le conseil de guerre – toutes les issues à l'armée. »

Prosper-Olivier Lissagaray, Histoire de la Commune de 1871, La Découverte/Poche, 2000 (1ère édition, 1876)

**Leur récit, certes délivré après les événements de mai, est limpide et rejoint les analyses de Karl Marx et de Friedrich Engels sur l'offensive qui aurait dû être menée dès le 18 mars 1871 contre Versailles et sur la réquisition de l'or de la Banque de France<sup>5</sup> Ces deux épisodes démontrent pour nous la sagacité de la formule célèbre de Marx : « Mais la classe ouvrière ne peut pas simplement mettre la main sur une machine d'État toute faite et la manier à ses fins propres ». Ainsi que l'a écrit Léon Trotsky en 1921 : « Nous pouvons ainsi feuilleter page par page l'histoire de la Commune et nous y trouverons une seule leçon : il faut une forte direction de parti »<sup>6</sup>.**

1. Karl Marx, La Guerre civile en France, 1871 : La Commune de Paris, Londres, 30 mai 1871.

2. Germain Turpin, garde national, était un ouvrier maçon de 36 ans.

3. Théophile Ferré (6 mai 1846-28 novembre 1871), membre de la Commune, substitut du procureur puis délégué à la Sûreté générale, exécuté à Satory.

4. Benjamin Le Moussu (14 juin 1846-25 mai 1907), commissaire aux délégations judiciaires de la Commune.

5. Sur l'offensive contre Versailles : voir la lettre de Karl Marx à Karl Liebknecht du 6 avril 1871 ; sur la Banque de France, voir l'introduction de Friedrich Engels du 18 mars 1891 à La Guerre civile en France de Karl Marx.

6. Léon Trotsky, Les Leçons de la Commune, février 1921.

## Palestine

# Palestine : l'apartheid sioniste en action

Israël officialise en juillet 2018 sa politique d'apartheid. La jeunesse, loin de se soumettre à cette politique, se mobilise malgré une répression sauvage. Alors que la tourmente de la pandémie bat son plein, les sionistes continuent les destructions et expulsions. Et comme cela ne semble pas suffisant, l'état sioniste fait barrage aux soins pour le peuple palestinien.

La loi « Israël État nation du peuple juif » a été adoptée le 19 juillet 2018. Elle fait désormais partie des lois fondamentales de l'État sioniste, complétant la déclaration d'indépendance de 1948 et la loi de Jérusalem. Avec elle, l'hébreu devient la langue officielle et l'arabe une langue dotée d'un « statut spécial ». Nous sommes ainsi devant un État théocratique, un État composé de deux systèmes séparés : un premier pour la population juive, « favorisée », et un second pour les Arabes israéliens, les Druzes et les Palestiniens. Ceci fait officiellement d'Israël un régime d'apartheid fondé sur la suprématie juive. C'est la promotion d'une vision ethnicisante de la société.

Le texte de loi de l'« État nation » contredit de façon très claire la déclaration d'indépendance de 1948. Celle-ci prévoyait une complète égalité des droits sociaux et politiques à tous les citoyens, sans distinction de croyance, de race ou de sexe, ainsi que la pleine liberté de conscience, de culte, d'éducation et de culture.

La finalité de la politique sioniste est de faire disparaître le peuple palestinien culturellement, historiquement et physiquement. Les services de renseignement israélien mènent une guerre contre les groupes qui ont encore la volonté de réaliser un travail social, culturel et académique ancré sur les valeurs et luttes anti-sionistes. Dès fin 2019, les renseigne-



Mays Aboo'Ghouch



ments sionistes ont mené une large campagne, pourchassant des centaines de jeunes, femmes, hommes en Palestine, à Jérusalem et à l'intérieur de la Ligne Verte. Des étudiantes de l'université Birzeit, dont Mays Aboo'Ghouch, Samah Jradate, puis Liane Kayed et Shadha Hassan au milieu de 2020, ou encore Muhammed Aboo'Ghouch et Jhirine al Araj en début 2021, ont été arrêté.e.s. Pendant toute cette période, des centaines de jeunes ont été interrogé.e.s et des dizaines ont été arraché.e.s à leur foyer. Certain.e.s détenu.e.s ont été présenté.e.s sous des prétextes fallacieux : Liane Kayed est accusée « d'activisme terroriste » pour avoir vendu des falafels pendant une manifestation du mouvement étudiant Al Qotb.

Détruire le droit de penser, de se mobiliser mais aussi détruire l'habitat pour forcer les Palestiniens à fuir.

Le village de Khirbet Humsach a été détruit une première fois en novembre 2020 quelques heures avant les élections nord-américaines. Alors que des activistes palestiniens avaient commencé à le reconstruire, les troupes sionistes ont débarqué tôt le matin du 2 février 2021, détruit définitivement les rares maisons encore debout et expulsé les derniers habitants palestiniens du village. En 2020, Israël a détruit au moins 847 habitations et déplacé plus d'un millier de villageois en pleine pandémie.

Bien sûr, le Covid ne freine rien. Les Palestiniens sont empêchés, privés de soins. A

ce jour, 80 % des lits hospitaliers de Gaza sont occupés par les patients Covid. A Hébron, l'armée israélienne a détruit un centre palestinien de dépistage du virus. Et si Netanyahu essaie de redorer son blason en vantant les chiffres d'habitants vaccinés, la vérité est que les Arabes israéliens y sont largement sous-représentés. « Le programme de vaccination contre le covid-19 dévoile une discrimination institutionnalisée qui définit la politique du gouvernement israélien vis-à-vis des Palestiniens », déclare Amnesty International.

Promu par l'impérialisme nord-américain, Israël continue d'élargir ses soutiens qui sont autant de coups de poignards dans le dos du peuple palestinien. Après les Émirats arabes unis et Bahreïn, le dernier exemple de « normalisation » des relations diplomatiques de l'État d'Israël est le « rapprochement » israélo-marocain. Rompues en 2002, les relations diplomatiques entre Rabat et Tel Aviv ont officiellement repris le 10 décembre 2020. En retour, l'administration Trump a reconnu quelques jours auparavant la totale souveraineté du Maroc sur le Sahara Occidental. Et cela, quel que soit le prix diplomatique et politique à payer devant le peuple sahraoui et le gouvernement algérien dont la population et la jeunesse sont en rébellion ouverte depuis deux ans.

**Francis Charpentier**  
21 février 2021

## Argentine

# « La victoire de la légalisation de l'avortement renforce toutes les luttes de genre »

Le 30 décembre dernier, la légalisation de l'avortement, qui a été l'objet d'une lutte acharnée des femmes argentines depuis des décennies, a été votée par le Sénat argentin. C'est une victoire historique et un immense encouragement pour les luttes menées par nos camarades dans de nombreux pays. Le combat est encore à poursuivre en Argentine même, pour l'application effective de la loi et pour la séparation de l'Église et de l'État. Celeste Fierro, dirigeante nationale du *Movimiento Socialista de los Trabajadores* (MST, Mouvement socialiste des travailleurs.euses), section argentine de la *Ligue socialiste internationale* (LIS) et de *Juntas y a la Izquierda* (Unies et à gauche) répond aux questions de *La Commune*.

### 1.- Le 30 décembre 2020, après des décennies de combat, le droit à l'avortement a été conquis par les femmes argentines avec l'adoption de la loi par le Sénat. Que représente cette victoire historique ? Que représente-t-elle pour toi ?

Cette victoire est un triomphe historique pour le mouvement des femmes et des dissidences LGBTI+ dans notre pays, qui mène depuis des années des luttes pour la légalisation de l'avortement. Cette revendication date de plusieurs décennies, mais elle a pris de l'ampleur à partir de 2005 lorsque la *Campagne nationale pour le droit à l'avortement*, un espace unitaire avec plus de 300 organisations, dont notre MST avec le *Frente de Izquierda y de Trabajadores-Unidad* (FIT-U, Front de Gauche et des Travailleurs.euses-Unité) et notre organisation de femmes *Juntas y a la Izquierda*, a été formée. Là, le symbole du foulard vert est apparu ; sa présence, au fil des ans, est devenue massive. Le mot d'ordre historique de la Campagne est : « *Éducation sexuelle pour décider ; Contraception pour ne pas avorter ; Avortement légal, sûr et gratuit pour ne pas mourir* ».

Pendant les dernières années, et même pendant la quarantaine, des centaines de milliers de femmes, en particulier des jeunes filles - ainsi que des hommes - sont

descendues dans les rues pour faire pression sur le gouvernement et sur le Parlement. La Campagne a dû présenter le projet de loi huit fois au Parlement, qui l'a toujours gardé dans ses tiroirs, jusqu'en 2018 où, pour la première fois, sous la présidence de la droite du gouvernement Macri, le traitement et l'approbation ont été obtenus à la chambre basse. Cette fois, nous avons également gagné au Sénat. C'est une nouvelle démonstration que la lutte paye et que nous pouvons réussir.

La victoire de la légalisation de l'avortement renforce toutes les luttes de genre, aujourd'hui en particulier contre la violence sexiste et contre les féminicides, qui ont atteint un niveau effroyable : un par jour. Face à ce grave problème, le gouvernement national d'Alberto Fernández et de Cristina Fernández de Kirchner n'apporte pas de réponses efficaces. Lorsqu'il a promulgué la loi sur l'avortement, le président Fernández a déclaré de manière irresponsable et aventureuse qu'il était « *heureux de mettre fin au patriarcat* » (!) Non seulement la réalité quotidienne le nie, mais aussi, en tant que socialistes, nous savons que le patriarcat est inséparable du système capitaliste car l'oppression des femmes et leur travail domestique non rémunéré rapportent des avantages économiques à la bourgeoisie.

Sur le plan personnel, la légalisation de l'avortement est une joie immense, car



Celeste Fierro

c'est un combat que je mène depuis le début de ma vie militante au sein du MST, avec mes camarades Vilma Ripoll, Alejandro Bodart et l'ensemble de notre parti.

### 2.- Qu'est-ce qui a rendu ce vote possible, pourtant rejeté en août 2018 ? Quel a été le rôle de la mobilisation des femmes dans la société et dans les rues ?

En 2018, nous avons vu comment cette grotte de dinosaures qu'est le Sénat avait rejeté la loi : les secteurs politiques et religieux anti-droits avaient gagné, dont le Pape, l'Église catholique, les différentes églises évangélistes.

Cependant, en raison de la pression sociale en faveur de la légalisation, Alberto Fernández dans sa campagne électorale a dû promettre d'en présenter un projet. Mais son projet est plus limité que celui de la Campagne car il maintient la pénalisation de l'avortement après la 14<sup>ème</sup> semaine et il inclut l'« *objection de conscience personnelle* ». Puis, la Chambre des députés a cédé encore plus, acceptant l'« *objection institutionnelle* ». Cela signifie que les cliniques privées et les œuvres sociales sont dispensées de pratiquer l'avortement, même si elles doivent le financer. Et lorsque Fernández a promulgué la loi, il a décrété son veto à la nature « *intégrale* » du concept de santé, ce qui gêne les avortements non punissables en cas d'« *atteinte à la santé psychique* ».



# Argentine

Malheureusement, les dirigeantes de la Campagne, où les secteurs liés au gouvernement prédominent, ont accepté ces limites au lieu de défendre leur projet initial, construit collectivement par les organisations.

Même ainsi, la loi que nous venons de conquérir est une victoire énorme en matière d'avancée des droits, bien que maintenant nous devons mener le combat pour son application effective, des obstacles surgissant dans certaines provinces et mairies.

La mobilisation a été, sans doute, la clé de la victoire. La constante de toutes les luttes sociales s'est réaffirmée : le seul outil pour dépasser le frein du régime et les orientations centristes du mouvement est de descendre dans la rue. Dans ce processus de mobilisation, le rôle de notre parti a été mis en évidence. C'est ainsi que lors de la session d'adoption de la loi, la télévision officielle du Sénat a dû montrer nos drapeaux et nos cortèges face au Parlement tout au long de cette journée.

### 3.- En janvier 2021, la justice a été saisie par un groupe anti-avortement et a suspendu l'application de la loi. Quelle est aujourd'hui la situation ?

En fait, cela ne s'est produit que dans une seule des 24 provinces du pays, Chaco, où un juge a suspendu l'application de la loi. Mais il n'a pas réussi, puisque la loi s'applique dans le pays entier et même le gouverneur de cette province a dû préciser qu'elle s'appliquera également là-bas. Maintenant, la lutte est pour une application efficace, car les concessions du gou-



vernement aux secteurs anti-droits les encouragent à faire des recours pour bloquer la pratique de l'avortement.

Dans une autre province, San Juan, où l'Église a du poids, dans l'un des deux principaux hôpitaux publics, tous les professionnels se sont déclarés « *objecteurs de conscience* ». Nous avons tout de suite organisé des manifestations, car aucun agent public ne peut refuser de se conformer à une loi nationale. Et avec toutes les organisations féministes, nous organisons des actions pour faire pression sur le ministère de la Santé afin qu'il embauche rapidement des professionnels garantissant le droit à l'avortement.

### 4.- L'Église catholique, les évangélistes, les partis réactionnaires, ont livré une bataille acharnée contre la loi. Les subventions publiques coulent à flot dans les caisses du clergé. La prochaine lutte démocratique visera-t-elle à conquérir la séparation stricte entre l'Église et l'État ?

Bien sûr. De même, aujourd'hui, le plus urgent est la lutte contre les féminicides : la justice est patriarcale, il y a des violences policières<sup>1</sup> et le gouvernement bavarde sur le « genre » mais le budget alloué pour prévenir les violences sexistes et pour aider les femmes qui en souffrent est indigne : 0,074% du budget national.

Quant à l'Église catholique, le laïcisme progresse dans la société, en particulier chez les jeunes. D'autre part, le gouvernement péroniste continue de financer cette insti-

tution médiévale et les écoles religieuses de toutes confessions : il a également intégré l'Église dans son nouveau « conseil économique et social », avec des capitalistes et la bureaucratie syndicale, dont l'objectif est d'imposer la « *paix sociale* » au détriment de la classe ouvrière.

L'Église reçoit de l'État argentin plus de 2 millions d'euros par an, qui sont payés par l'ensemble de la population. Mais le montant le plus important concerne les subventions publiques pour l'enseignement religieux : seules les écoles catholiques dépassent 370 millions d'euros par an. À leur tour, la plupart des écoles confessionnelles ne respectent pas la loi sur l'Éducation sexuelle intégrale et elles militent contre tous les droits de genre.

Voilà pourquoi nous croyons qu'il faut se battre pour séparer l'Église et l'État, pour annuler toutes les subventions, les exonérations fiscales et autres privilèges juridiques. Le Code civil doit également être réformé pour que l'Église catholique cesse d'être considérée une personne juridique publique, comme si elle était un État, et pour annuler le concordat Argentine-Vatican qui place le droit canonique avant la législation nationale. En tant que socialistes, nous concevons la lutte pour la laïcité de l'État et pour les droits de genre comme faisant partie de la lutte politique de fond contre ce système capitaliste et patriarcal, père de l'exploitation de classe, de l'oppression de genre et de toute violence.

1. Près d'un féminicide sur cinq est commis par un agent ou un ex agent policier.

## Situation Culture

# Le Ministère de la Culture en temps de pandémie : la casse continue !

« Pour une heure, pour un jour, pour une semaine ou pour un mois, laissez-nous entrouvrir nos portes » réclamaient, dans une pétition publiée le 2 février dernier sur Change.org, une centaine de responsables d'établissements culturels, à la tête desquels ceux du Palais de Tokyo, structure au financement mixte public/privé, mais aussi ceux du musée national du Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM) de Marseille, du Centre Pompidou de Metz, de fondations privées (Fondation d'entreprise Galeries Lafayette, Fondation Pernod Ricard,...).

Avec pour conclusion cette formule « choc » : « L'art au même titre que la santé, participe à soigner l'âme humaine. »

Quelques jours avant eux, sans s'embarasser de ces considérations, Stéphane Bern, Patrick Poivre d'Arvor, Luc Ferry, Carla Bruni-Sarkozy et Cie, réclamaient également dans *Le Monde* la réouverture des musées. Le maire frontiste de Perpignan, Louis Aliot, les a pris au mot et à droite, en ouvrant « pour un jour » les quatre musées municipaux avant de les refermer suite à la décision du tribunal administratif.

S'il s'adresse au premier de cordée Emmanuel Macron ainsi qu'à ses ministres, l'Appel-pétition vise clairement à concurrencer et mettre en sourdine les alertes et revendications exprimées par le milieu hospitalier, médical et scientifique, alors que l'épidémie s'aggrave sous l'effet des variants, mettant à mal un hôpital public saigné à blanc au fil des gouvernements.

Alors que le nombre d'hospitalisations ne faiblit pas mais augmente, notamment en Ile-de-France, que des hôpitaux doivent déprogrammer nombre d'interventions et transférer des malades du Covid faute de moyens en réanimation, ces responsables d'établissements culturels mettent en avant leur réouverture comme garante de la santé mentale de « la jeunesse du pays », particulièrement les « élèves et



Occupation de la CNHI par des sans-papiers, octobre 2010

publics en situation d'exclusion ».

A ce titre, les belles intentions « humanitaires » servent à mieux cacher les rouages et intérêts financiers qui sont à l'œuvre dans les établissements publics du ministère de la Culture, véritables industries culturelles autonomes dont la politique et la gestion sont décidées dans des conseils d'administration où les sociétés les plus influentes comme AXA, Total, Renault, LVMH, Christie's, Coca-Cola pèsent de tout leur poids.

Comme le révèle la feuille de route d'Action Publique 2022 révélée fin 2017, il s'agit pour le ministère de la culture d'aller toujours plus loin dans l'autonomie de

gestion, jusqu'à la privatisation. L'État se désengageant budgétairement, charge à ces établissements publics de développer à qui mieux mieux leurs ressources propres. Cela se traduit donc par des tarifs d'entrée en hausse constante, des locations d'espaces, des mécénats ou prestations de service, ainsi que par un recours massif aux contrats les plus précaires. Plus question ici de recruter des fonctionnaires ni de défendre la gratuité.

Se targuant d'« un rôle essentiel de solidarité », ces responsables signataires se gardent bien d'évoquer les centaines de contractuels qui ne verront pas leurs contrats renouvelés, sous prétexte de crise sanitaire et d'absence de recettes de ces « services publics » culturels, alors que dans le même temps ils recevront des aides exceptionnelles de l'État (126 millions notamment pour les établissements publics de création type Palais de Tokyo).

C'est cette contradiction entre les belles intentions affichées par les responsables de ces établissements culturels et la réalité des prix que vient illustrer la situation de Smail Benhassa, représentant CGT à la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration qui a vu la direction refuser le renouvellement de son détachement. Car gare à qui s'oppose et dénonce la politique de ces entreprises culturelles !

Pierre-Yves Chiron,  
4 mars 2021



Droit de retrait du personnel du musée du Louvre, mars 2020

# Discrimination syndicale à la Cité nationale de l'Histoire de l'Immigration

Smaïl Benhassa, représentant CGT du personnel de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, situé dans le Palais de la Porte Dorée, a accepté de répondre à nos questions sur la situation de discrimination syndicale qu'il subit dans cet établissement emblématique du ministère de la Culture.

### 1.- Peux-tu nous résumer les attaques que tes camarades et toi avez subies et subissez encore, notamment en termes de discrimination syndicale ?

Le point culminant de ces attaques a été atteint lorsque nous avons découvert la suppression du poste que j'occupe (depuis près de 10 ans) en consultant les documents qui nous avaient été adressés pour la réunion du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui devait se tenir quelques jours plus tard, le 26 septembre 2019. Imposée de manière caricaturale et au forceps, la restructuration de la Médiathèque y était à l'ordre du jour et signifiait sa fermeture.

Mon poste avait « mystérieusement » disparu du nouvel organigramme dont nous prenions connaissance. La direction nous signifiait ainsi sa décision de ne pas renouveler mon détachement sur contrat. Ma surprise était d'autant plus grande que lors de mon entretien professionnel du mois de mai 2019, rien ne m'avait été annoncé dans ce sens, au contraire les objectifs à venir et de nouvelles missions avaient été fixés et discutés avec mon évaluateur.

Une telle méthode est d'une rare violence et elle est à l'image de la politique autoritaire de la direction du Palais. Ainsi, elle n'a cessé de commenter et dénigrer nos expressions écrites avec toute la mauvaise foi possible, et cela malgré nos recadrages et les preuves que nous lui opposons.

Totalement décomplexé et méprisant, dans une réponse écrite à l'un de nos comptes-rendus, le secrétaire général de l'établissement a ainsi conseillé au personnel de « *laisser braire...* », tout en faisant clairement entendre que la direction avait parfaitement connaissance des propos échangés lors des assemblées générales. Manière de dissuader les collègues d'y participer, ce que nous avons malheureusement pu constater dès la réunion suivante. Décomplexée, la direction n'a pas hésité à ouvrir et prendre connaissance d'un courrier de l'Inspection Générale qui nous était adressé. On pourrait multiplier de tels exemples. Tous les moyens sont bons pour entraver notre intervention (communication en retard de documents incomplets, etc.), nous placer devant le fait accompli. Le tout marqué par une forme

de harcèlement, de propos déplacés et méprisants, de comportement brutal.

### 2.- Quel est l'objectif poursuivi par cette direction en t'éliminant ?

Il s'agit de faire un exemple, un précédent, de déstabiliser l'action de notre section CGT, de faire peur aux collègues en nous tapant dessus au maximum, afin de dissuader toute velléité de contestation, de désaccord ou d'opposition.

### 3.- Comment cette attaque éclaire sa ligne politique et celle du ministère ?

L'Établissement Public de la Porte Dorée (EPPD) est en quelque sorte un laboratoire au sein du ministère de la Culture. Avant de supprimer la médiathèque qui est un service public de lecture publique au sein du Musée National de l'Histoire de l'Immigration, il y a eu la suppression de la librairie et cela (nous l'avons compris plus tard) pour faire place à une très grande toile de l'exposition universelle de 1931 représentant le plan de l'exposition coloniale!

Il ne s'agit plus de construire un lieu d'échanges et de transmission des savoirs mais de développer une sorte de parc d'attractions. Pour le Palais, il s'agit de tout miser sur l'esthétique du bâtiment, avec la volonté de « glamouriser » le colonial et le projet du musée. L'ancien directeur de l'établissement, Luc Gruson, le disait sans détour : « *L'immigration ce n'est pas glamour. On doit innover dans notre rapport au public...* » L'actuelle direction assume pleinement cette orientation. L'exposition du créateur de chaussures de luxe Christian Louboutin qui a eu lieu en 2020, en est le plus bel exemple. On fait dans le strass et les paillettes.

D'un côté il y a le discours d'intention du projet scientifique, le développement d'une vision objective critique, qui sert de prétexte et d'enrobage, mais de l'autre il y

a la réalité des salariés précaires, la suppression d'un trait de plume de la médiathèque Abdelmalek Sayad, la course aux ressources propres avec notamment la mise en location des espaces (forum, aquarium, ateliers, galerie, « *une équipe dédiée au service de vos événements : à votre écoute, nous répondons à toutes vos questions sur les nombreuses possibilités d'exploitation de nos espaces* ») en vantant l'esthétique coloniale du Palais.

Comment pourrait-on avoir une vision critique de l'histoire avec une telle pratique focalisée sur les recettes et la précarité ? Alors que l'on est censé avoir un projet au long cours, les missions sont confiées à des salarié.e.s précaires (CDD, vacataires, stagiaires, services civiques, apprentis, sous-traitants, etc.)

Les valeurs mises en avant dans les beaux discours sont en totale contradiction avec la manière dont la direction traite les salarié.e.s.

### 4.- Où en est le combat pour le maintien de ton affectation au sein de l'établissement du Musée National et ta protection en tant que secrétaire de la section CGT ?

Avec le syndicat national de la CGT-Culture, outre un communiqué de presse, nous avons lancé plusieurs recours hiérarchiques.

Dernièrement le bureau confédéral de la CGT est intervenu auprès du cabinet de la ministre Roselyne Bachelot. Un rendez-vous a également été sollicité auprès du tout nouveau directeur de l'EPPD, Pap Ndiaye, qui vient d'être nommé par décret du 11 février dernier.

De mon côté, j'ai fait un recours gracieux dont le délai est arrivé à son terme à la fin février. J'ai également saisi le défenseur des droits.

**Pour la réintégration de Smaïl Benhassa à la Porte dorée**  
**Non à Action Publique 2022**  
**Non aux privatisations**  
**Non à la précarité**  
**Pour la défense d'un réel service public !**

# La Commune

N° 127 (nouvelle série)

N° 184 (ancienne série)

**Fondateur :** Pedro Carrasquedo †  
(directeur de publication 1992 - 2015)

**Rédacteur en chef :** Wladimir Susanj

**Comité de rédaction :** Paul Dumas, Wladimir Susanj, Isabelle Foucher, Julie Charmoillaux, Marie Gouze, Pierre-Yves Chiron, Domingo Blaya, Francis Charpentier, Catherine Noury, Jérôme Lefaire, Rocío Uceda.

**Directeur de publication :**  
Jean-Baptiste Carrier



Louise Michel

**Imprimerie spéciale**

La Commune du prolétariat parisien, en 1871, n'a pas cessé de nourrir de ses leçons le mouvement ouvrier international. Karl Marx et Friedrich Engels seront amenés à corriger le Manifeste du Parti Communiste en précisant dans la préface de 1872 : « La Commune, notamment, a fourni la preuve que la classe ouvrière ne peut pas simplement prendre possession de la machine politique existante et la mettre en marche pour la réalisation de ses propres buts. »

C'est ainsi que la Commune de Paris, premier gouvernement ouvrier et paysan, démontrera aux yeux du monde la capacité de la classe ouvrière à prendre en main sa propre destinée et, par là même, à lutter pour l'émancipation de l'humanité des chaînes de l'exploitation et de l'oppression capitalistes.

Notre revue s'inscrit pleinement dans cette continuité révolutionnaire, celle qui amènera Léon Trotsky à lutter pour la IV<sup>e</sup> Internationale.

\*  
\* \*  
« La victoire était complète ; elle eut été durable, si dès le lendemain, en masse, on fût parti pour Versailles où le gouvernement s'était enfui.

Beaucoup d'entre nous fussent tombés sur le chemin, mais la réaction eût été étouffée dans son repaire. La légalité, le suffrage universel, tous les scrupules de ce genre qui perdent les révolutions, entrèrent en ligne comme de coutume. »

Louise Michel, La Commune, histoire et souvenirs, 1898.

"Les philosophes n'ont fait qu'interpréter le monde, ce qui importe, c'est de le transformer" Karl Marx. "Les philosophes n'ont fait qu'interpréter le monde, ce qui importe, c'est de le transformer" Karl Marx. "Les philosophes n'ont fait qu'interpréter le monde, ce qui importe, c'est de le transformer" Karl Marx.

ADIDO - 8, rue de la Forêt noire 34080 Montpellier - courriel : [lacommune@lacommune.org](mailto:lacommune@lacommune.org) - Web : <http://www.lacommune.org>  
(ADIDO, association loi 1901, édite le mensuel La Commune)